

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Mars 2023

Référence
2023_16

Objet de la délibération
Participation aux frais de fonctionnement Ecole de La Charité sur Loire 2022-2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Date de la convocation
03/03/2023

Date d'affichage
03/03/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 10 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial, M. BREDART Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRINQUET Simone

Objet de la délibération : Participation aux frais de fonctionnement Ecole de La Charité sur Loire 2022-2023

Madame La Maire donne lecture des frais de fonctionnement 2022/2023 pour les écoles de La Charité sur Loire.

Le coût s'élève à 1 000 € par enfant scolarisé.

Un enfant résidant sur la commune d'Argenvières a été scolarisé à compter du 03/11/2022 à La Charité sur Loire.

Le montant de la participation d'Argenvières s'élève à 914.70 € pour l'année complète, avec une réduction de 182.94 € pour le prorata de septembre à octobre.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** Madame La Maire à mandater la somme de 731.76 € au compte 628 « Remboursement de frais à des tiers » les frais de fonctionnement 2022 /2023 pour les écoles de La Charité sur Loire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 21 Mars 2023

La Maire
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance
Mme TRINQUET Simone



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 21/03/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 21/03/2023